



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260624\_01-DE  
Doc. n° 20260624-01-DE  
du 24/06/2026

## Comite syndical 24/06/2026

### 01 -INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DELIBERATION 20260624-01

Le 24 JUIN 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 17H30 sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayant donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

**01 -INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**  
**DELIBERATION 20260624-01**

En application de l'article L. 5211-9 du CGCT, la séance est ouverte par Monsieur Serge BOYER, président en exercice du SGEV, qui, après vérification du quorum, propose l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'en application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Comité Syndical doit nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après l'accord de l'assemblée, il nomme Steve CHAUMELIN

Steve CHAUMELIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Serge BOYER déclare installer le Comité Syndical.

Le secrétaire

M Steve CHAUMELIN

Pour extrait conforme

Le Président, Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Prefecture de la Haute-Loire le

Le Président du SGEV, Serge BOYER



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

## Comite syndical 24/06/2026

### 02 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 22 AVRIL 2026

#### Délibération 20260624-02

Le 24 JUIN 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 17H30 sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayants donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

[www.sgev.fr](http://www.sgev.fr)

043-254300916-20260624-20260624\_02-DE  
Proc. de l'Ad. 2026

**02 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 22 AVRIL 2026**

**Délibération 20260624-02**

Monsieur le Président, propose l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical SGEV du 22 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

**- Approuve le procès-verbal de séance du 22 avril 2026.**

Le secrétaire de séance

Steve CHAUMELIN

Pour extrait conforme

Le Président, Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le

Le Président du SGEV, Serge BOYER

Délibération 20260624-02

## Comite syndical 24/06/2026

### **03 -MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU**

#### **DELIBERATION 20260624-03**

**Le 24 JUIN 2026**, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont **réunis à 17H30** sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayants donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-2060624\_03-DE  
Bureau de Velay 2026

### 03 - MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

#### DELIBERATION 20260624-03

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2122-10, l'élection d'un nouveau Président impose de procéder à une nouvelle élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau.

Monsieur le Président expose qu'en vertu de l'article 14-1 des statuts du Syndicat, le bureau du SGEV est composé d'un Président, de Vice-présidents et de membres.

En application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze

Considérant que le Comité syndical peut également prévoir que d'autres délégués soient membres du Bureau, en sus des Vice-présidents, sans que le code ne limite leur nombre.

Lors du dernier comité, le nombre de vice-président a été fixé à 4 plutôt que 5 comme précédemment car, comme l'a indiqué le président lors de ce comité du 22 avril 2026, tous les conseils communautaires n'avaient pas encore désignés leurs délégués. Ainsi Mr le président propose de passer à 5 le nombre de vice-président.

#### LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-1 et suivants, L. 5211-10 et L. 2122-10 ;

Vu les statuts du Syndicat et notamment l'article 14;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité

#### DECIDE

Article 1 : **DE FIXER** le nombre de Vice-présidents à.....5..... et les autres membres du bureau seront au nombre de 5.

Article 2 : **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Steve CHAUMELIN

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire,  
Le Président

Délibération 20260624-03

Pour extrait conforme  
Le Président



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20262406\_04-DE  
Date de 26/06/2026

## Comite syndical 24/06/2026

### 04 -ELECTION DE VICE PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

DELIBERATION N°20260624-04

Le **24 JUIN 2026**, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à **17H30** sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayant donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).





**SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY**

**04 -ELECTION DE VICE PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU**

**DELIBERATION N°20260624-04**

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2122-10, l'élection d'un nouveau Président impose de procéder à une nouvelle élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau.  
Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau par le Comité syndical parmi les délégués des entités membres.

Après l'appel à candidatures pour la place de 5<sup>ème</sup> vice-président, il est constaté le ou les candidats suivants :

Bruno PAULET

Le Comité syndical a procédé au vote au scrutin à la majorité absolue.

| Pour le poste de :  | Candidats    | Territoire | Résultat de l'élection |
|---------------------|--------------|------------|------------------------|
| 5ème Vice-Président | Bruno PAULET | CCMVRB     | Elu à l'unanimité      |
|                     |              |            |                        |
|                     |              |            |                        |

Compte tenu de ces résultats, Monsieur le Président nomme Mr PAULET Bruno au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-Présidents du SGEV.





SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20262406\_04-DE  
Délibération du 24/06/2026

Le Président expose qu'il convient maintenant de procéder à l'élection des autres membres du bureau si certain souhaitent intégrer celui-ci :

Après l'appel à candidatures, il est constaté les candidatures suivantes qui sont soumises au vote :

| Candidats au bureau | Territoire                          | Résultat de l'élection |
|---------------------|-------------------------------------|------------------------|
| Serge ROCHER        | Saint Berain                        | Elu à l'unanimité      |
| Xavier DELPY        | COMCOM Marches Velay<br>Roche Baron | Elu à l'unanimité      |
|                     |                                     |                        |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Compte tenu de ces résultats et conformément aux statuts du SGEV, le bureau est composé du président, des vice-présidents et des membres suivants :

| Nom Prénom du membre    | Territoire                        |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Mr Serge Rocher         | Saint Berain                      |
| Mr Xavier Delpy         | COM COM Marches Velay Roche Baron |
| Mme Mosnier Isabelle    | Sauvessanges                      |
| Mr Delabre Philippe     | Mézenc Loire Meygal               |
| Mr Sabatier Jean Pierre | Mézenc Loire Meygal               |

Le secrétaire de séance

M. Steve CHAUMELIN

Pour extrait conforme

Le Président, Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture Haute-Loire, le

Le Président, Serge BOYER



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

[www.sgev.fr](http://www.sgev.fr)

043-254300916-20260624-20260424\_05-DE  
Jug. Le 26/06/2026

## Comite syndical 24/06/2026

### 05 -LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

#### INFORMATION 20260624 – 05

Le 24 JUIN 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 17H30 sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayants donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).

## **05 -LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU**

### **INFORMATION 20260624 – 05**

L'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi aux syndicats mixtes en application de l'article L. 5711-1 du même code, prévoit que, lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau, le Président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1.

#### **CHARTRE DE L'ELU LOCAL**

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

**Monsieur le Président a procédé à la lecture de la Charte de l' élu local.**

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire,

Le Président, Serge BOYER



## Comite syndical 24/06/2026

### **06 – DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE AEP POUR PERMETTRE LE MANDATEMENT DES ROLES EMIS POUR LE COMPTE DE LFA**

**Délibération n°20260624-06**

**Le 24 JUIN 2026**, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont **réunis à 17H30**  
sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayants donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260424\_06-DE  
Securite Publique 2026

**06 – DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE AEP POUR PERMETTRE LE  
MANDATEMENT DES ROLES EMIS POUR LE COMPTE DE LFA**

**Délibération n°20260624-06**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical la délibération 20250618-02 l'autorisant à signer la convention pour le recouvrement et le reversement des redevances eau potable et /ou assainissement collectif pour les abonnées relevant du périmètre du SGEV avant le retrait de Loire Forez Agglomération en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le budget primitif 2026 prévoit une dépense et une recette aux compte de tiers 45811 et 45821. Cependant, il n'a pas été possible comptablement de réaliser les opérations d'encaissement des rôles d'eau et d'assainissement sur ces comptes.

Les rôles émis en 2026 ont été encaissés au compte 778, autres produits en lien avec un évènement majeur et inhabituel, en accord avec le SGC. Il convient de réaliser une décision modificative afin de mettre les crédits émis au compte 678 autre charge en lien avec un évènement majeur et inhabituel pour le remboursement des rôles

Les rôles émis en 2025 représentent la somme de 85 047.34 € HT, TVA 4 712.80 €  
Les rôles émis en 2026 représentent la somme de 101 109.52 € HT, TVA 5 577.32 €

Il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes

Section fonctionnement dépense

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Chap 67, compte 673 | - 90 000  |
| Chap 67, compte 678 | + 197 000 |

Section fonctionnement recette

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Chap 77, compte 778 | + 107 000 |
|---------------------|-----------|

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical**

- Autorise le Président à effectuer les décisions modificatives comme indiqué ci-dessus
- Charge le Président de procéder au mandatement pour le remboursement des rôles encaissés pour le compte de LFA sur le budget eau potable

Le secrétaire de séance  
Steve CHAUMELIN

Le Président  
Serge BC

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture Haute-Loire, le  
Le Président, Serge BOYER

Délibération 20260624-06



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260624\_07-DE  
Recu le 25/06/2026

## Comite syndical 24/06/2026

### 07 – DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR PERMETTRE LE MANDATEMENT DES ROLES EMIS POUR LE COMPTE DE LFA

Délibération n°20260624-07

Le 24 JUIN 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 17H30

sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayants donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).





SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260624\_07-DE  
Recette de 2026

**07 – DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR PERMETTRE LE MANDATEMENT DES ROLES EMIS POUR LE COMPTE DE LFA**

**Délibération n°20260624-07**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical la délibération 20250618-02 l'autorisant à signer la convention pour le recouvrement et le reversement des redevances eau potable et /ou assainissement collectif pour les abonnés relevant du périmètre du SGEV avant le retrait de Loire Forez Agglomération en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le budget primitif 2026 prévoit une dépense et une recette aux compte de tiers 45811 et 45821. Cependant, il n'a pas été possible comptablement de réaliser les opérations d'encaissement des rôles d'eau et d'assainissement sur ces comptes.

Les rôles émis en 2026 ont été encaissés au compte 778, autres produits en lien avec un évènement majeur et inhabituel, en accord avec le SGC. Il convient de réaliser une décision modificative afin de mettre les crédits au compte 678 autre charge en lien avec un évènement majeur et inhabituel pour le remboursement des rôles émis

Les rôles émis en 2025 représentent la somme de 40 737.22 € HT, TVA 4 073.82 €

Les rôles émis en 2026 représentent la somme de 37 837.13 € HT, TVA 3 783.83 €

Il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes pour reverser le montant des rôles à LFA

Section fonctionnement dépense

Chap 67, compte 673 - 45 000

Chap 67, compte 678 + 87 000

Section fonctionnement recette

Chap 77, compte 778 + 42 000

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical**

- Autorise le Président à effectuer les décisions modificatives comme indiqué ci-dessus
- Charge le Président de procéder au mandatement pour le remboursement des rôles encaissés pour le compte de LFA sur le budget assainissement

Le secrétaire de séance  
Steve CHAUMELIN

Le Président

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture Haute-Loire, le  
Le Président, Serge BOYER

Délibération 20260624-07





SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260424\_08-DE  
Proc de 24/06/2026

## Comite syndical 24/06/2026

### 08 – DELIBERATION PV DE TRANSFERT COMPLEMENTAIRE SUITE A LA MISE A DISPOSITION DES BIENS AEP DE LA COMMUNE DE ST FRONT

Délibération n°20260624-08

Le **24 JUIN 2026**, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à **17H30**  
sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayants donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260424\_08-DE  
Secu de Velay 2026

**08 – DELIBERATION PV DE TRANSFERT COMPLEMENTAIRE SUITE A LA MISE A DISPOSITION DES BIENS  
AEP DE LA COMMUNE DE ST FRONT  
Délibération n°20260624-08**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que des écritures d'actifs sur des biens acquis par la commune en fin d'année 2025 n'avait pas été intégré dans la rédaction du PV de transfert validé par le comité du 22 avril 2026.

Il informe le Comité qu'il a pris une décision modificative par le biais de la fongibilité des crédits lui permettant d'intégrer ces nouvelles données de transfert et d'amortir ces nouvelles fiches à partir de 2026.

Il convient de les intégrer au SGEV de la manière suivante

- Sur le budget AEP

Il faut **rectifier** la fiche créée au numéro d'inventaire MLM189 AEP, la valeur nette comptable est modifiée à hauteur de 9 037.38 € (initialement de 4 122.48€)

| Code de la | Libellé n°1               | Numéro d'inventaire | Montant acquisition | Type,Code article recette | Type,Code article dépense | Nombre d'année | valeur nette comptable | amort antérieurs |
|------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|----------------|------------------------|------------------|
| MLM189     | ETUDE REP CAPTAGE MATAREL | MLM189 AEP          | 10 068,00           | 28175                     | 6811                      | 5              | 9 037,38               | 1030,62          |

Il faut **intégrer** les 3 actifs suivants

| n°inventaire | Libellé                  | Numéro d'inventaire SGEV | Montant acquisition | Type,Code article recette | Type,Code article dépense | Nombre d'année | valeur nette comptable |
|--------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------|----------------|------------------------|
| 04-2025      | REPRISE CAPTAGE MATAREL  | MLM274 AEP               | 93 336,48           | 28175                     | 6811                      | 40             | 93 336,48              |
| 05-2025      | BCHT COMPTEUR AEP JARABO | MLM275 AEP               | 1 800,00            | 28175                     | 6811                      | 1              | 1 800,00               |
| 06-2025      | MISE A JOUR PLAN SIG     | MLM276 AEP               | 504,00              | 28175                     | 6811                      | 1              | 504,00                 |

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical**

- Autorise le Président à rajouter à rectifier la VNC de la fiche MLM189 AEP au montant de 9 037.38 €
- Charge le Président d'intégrer à l'actif du budget annexe AEP les 3 fiches comme détaillées ci-dessus

Le secrétaire de séance  
Steve CHAUMELIN

Le Président  
Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture Haute-Loire, le  
Le Président, Serge BOYER

Délibération 20260624-08



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260624\_09-DE  
Doc. de 25/06/2026

## Comite syndical 24/06/2026

### 09 – DELIBERATION PV DE TRANSFERT COMPLEMENTAIRE SUITE A LA MISE A DISPOSITION DES BIENS ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE ST FRONT

Délibération n°20260624-09

Le 24 JUIN 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 17H30  
sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayant donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260624\_09-DE  
Recu le 26/04/2026

**09 – DELIBERATION PV DE TRANSFERT COMPLEMENTAIRE SUITE A LA MISE A DISPOSITION DES BIENS  
ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE ST FRONT**

**Délibération n°20260624-09**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que des actifs acquis par la commune de St Front sur la fin d'année 2025 n'avaient pas été pris en compte dans la rédaction du PV de transfert validé par le comité du 22 avril 2026.

Il convient de les intégrer au SGEV de la manière suivante sur le budget assainissement

La commune a intégré en fin d'année des écritures en sus sur les fiches suivantes

- Au 31/12/2025, la fiche 02-2025, intégrée sous le n MLM 123 la VNC (Valeur Nette Comptable) est rectifiée à 187 970.45€
- Au 31/12/2025, la fiche 03-2024, intégrée sous le n MLM 124 la VNC est rectifiée à 23 993.32€

Il faut **intégrer** les 2 actifs suivants sur les fiches créées au 1<sup>er</sup> janvier 2026 par le SGEV

- Fiche n 03-2025 de la commune, VNC 46 965.52€ est intégrée sur la fiche du SGEV MLM109 ASST
- Fiche n 04-2025 de la commune, VNC 4 129.92€ est intégrée sur la fiche du SGEV MLM123 ASST

Pour intégrer les nouveaux montants ainsi que les nouvelles fiches créées par la commune, le syndicat intègre sur des fiches existantes (créées par délibération en date du 22/04/2026) les nouveaux actifs transférés en juin comme suit :

Il faut **rectifier** les fiches MLM123 ASST et MLM124 ASST au niveau de la valeur nette comptable comme suit

| Libellé n°1                          | Numéro<br>d'inventaire | VALEUR<br>BRUTE | Type,Code<br>article<br>recette | Type,Code<br>article<br>dépense | Nombre<br>d'année | valeur nette<br>comptable | AMORT<br>ANTERIEUR<br>S |
|--------------------------------------|------------------------|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------|
| RESTRUCTURATIO RES ASST CHEM GAZELLE | MLM123 ASST            | 192 100,37      | 28175                           | 6811                            | 40                | 192 100,37                | 0                       |
| MO REHABILIT STEP FAC2024            | MLM124 ASST            | 24 284,93       | 28175                           | 6811                            | 40                | 23 993,32                 | 291,61                  |

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical**

- Autorise le Président à rajouter à l'actif transféré les fiches de st Front numérotées 03-2025 et 04-2025 qui n'avaient pas été comptabilisées à l'assainissement
- Accepte la modification de la VNC des fiches MLM123 ASST qui intègre les derniers ajouts de 2025 et qui intégrera la fiche 04-2025 portant la VNC reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 192 100.37€
- Accepte la modification de la VNC de la fiche MLM124 ASST pour intégrer les dernières dépenses faites en 2025 portant la VNC reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 23 993.32 E
- Charge le président de rajouter la VNC de la fiche 03-2025 (46 965.52€) à la fiche SGEV numéro d' inventaire MLM109 ASST puisqu'elle concerne la même opération pour éviter la création d'une nouvelle fiche

Le secrétaire de séance  
Steve CHAUMELIN

Le Président  
Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture Haute-Loire, le  
Le Président, Serge BOYER

Délibération 20260624-09



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260624\_10-DE  
Secrétariat du 24/06/2026

## Comite syndical 24/06/2026

### 10- DELIBERATION SUR LE TABLEAU DES EMPLOIS

#### Délibération 20260624-10

Le 24 JUIN 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 17H30 sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayant donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

## 10- DELIBERATION SUR LE TABLEAU DES EMPLOIS

### Délibération 20260624-10

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, **les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante** qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Par ailleurs, les articles L.2313-2 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales imposent la tenue d'un état du personnel dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif,

Enfin, le Comité adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions **et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents du SGEV.**

**Il est donc proposé au Comité Syndical d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 4, 6 et 34

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Considérant le besoin de la collectivité territoriale ou de l'établissement de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour, tel que présenté par Monsieur le Président,**

Ce tableau des emplois en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 prend en compte les avancements de grade et promotion interne qui sont intervenus dans le courant de l'année 2025 et à intervenir dans le courant de l'année 2026.





SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

Ainsi :

-1 poste d'agent de maitrise existant est pourvu suite à une demande de promotion interne

**Après en avoir délibéré, le comité Syndical, à .....**

- Approuve l'ouverture des postes tels que décrites ci-dessus
- Approuve le tableau des effectifs des emplois permanents du SGEV joint en annexe,
- Abroge les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à compter de ce jour, date d'entrée en vigueur de la présente délibération,
- Demande que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés soient inscrits au budget,
- Autorise le Président à signer tous les actes en découlant et à engager les frais y afférents.

Le secrétaire de séance  
M. Steve CHAUMELIN

Pour extrait conforme  
Le Président, Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le  
Le Président du SGEV, Serge BOYER



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260624\_10-DE  
SYNDICAT DES EAUX DU VELAY 2026

ANNEXE A LA DELIBERATION 20260624-10

| TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU SGEV 2026    |            |                                    |                                        |       |                           |                     |       |
|------------------------------------------------------|------------|------------------------------------|----------------------------------------|-------|---------------------------|---------------------|-------|
|                                                      |            | emplois budgétaires                |                                        |       | grade pourvus sur emplois |                     |       |
| grades ou emplois                                    | catégories | emplois permanents à temps complet | emplois permanents à temps non complet | total | agents titulaires         | agents contractuels | total |
| emplois fonctionnels                                 |            |                                    |                                        |       |                           |                     |       |
| directeur général des services                       | A          | 0                                  |                                        |       | 0                         |                     |       |
| directeur général des services techniques            | A          | 1                                  |                                        | 1     | 1                         |                     | 1     |
| filière technique A                                  |            |                                    |                                        |       |                           |                     |       |
| ingénieur hors classe                                | A          | 0                                  |                                        |       | 0                         |                     | 0     |
| ingénieur principal                                  | A          | 0                                  |                                        |       |                           |                     | 0     |
| Ingénieur                                            | A          | 1                                  |                                        | 1     | 0                         |                     | 0     |
| filière administrative A                             |            |                                    |                                        |       |                           |                     |       |
| attaché principal                                    | A          | 1                                  |                                        | 1     |                           |                     | 0     |
| attaché                                              | A          | 1                                  |                                        | 1     | 1                         |                     | 1     |
| filière technique B                                  |            |                                    |                                        |       |                           |                     |       |
| technicien principal de 1° classe                    | B          | 0                                  |                                        | 0     | 0                         |                     | 0     |
| technicien principal de 2° classe                    | B          | 0                                  |                                        | 0     |                           |                     | 0     |
| technicien                                           | B          | 0                                  |                                        | 0     |                           |                     | 0     |
| filière administrative B                             |            |                                    |                                        |       |                           |                     |       |
| rédacteur principal de 1° classe                     | B          | 0                                  |                                        |       | 0                         |                     | 0     |
| rédacteur principal de 2° classe                     | B          | 0                                  |                                        | 0     |                           |                     | 0     |
| rédacteur                                            | B          | 1                                  |                                        | 1     |                           |                     | 0     |
| filière technique C                                  |            |                                    |                                        |       |                           |                     |       |
| agent de maîtrise principal                          | C          | 4                                  |                                        | 4     | 4                         |                     | 4     |
| agent de maîtrise                                    | C          | 6                                  |                                        | 6     | 5                         |                     | 5     |
| adjoint technique territorial principal de 1° classe | C          | 5                                  |                                        | 5     | 1                         |                     | 1     |
| adjoint technique territorial principal de 2° classe | C          | 1                                  |                                        | 1     | 1                         |                     | 1     |
| adjoint technique territorial                        | C          | 3                                  |                                        | 3     | 2                         | 1                   | 3     |
| filière administrative C                             |            |                                    |                                        |       |                           |                     |       |
| adjoint administratif principal de 1° classe         | C          | 1                                  |                                        | 2     | 1                         |                     | 1     |
| adjoint administratif principal de 2° classe         | C          | 1                                  |                                        | 2     | 2                         |                     | 2     |
| adjoint administratif                                | C          | 2                                  |                                        | 2     | 0                         | 0                   | 0     |
| TOTAL                                                |            | 28                                 | 0                                      | 30    | 18                        | 1                   | 19    |



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

## Comite syndical 24/06/2026

**11 DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER LES ACCORDS DE TERRITOIRE AVEC L'AGENCE DE L'EAU CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT SUR ST JULIEN CHAPTEUIL ET ST PIERRE EYNAC**

**Délibération 20260624-11**

**Le 24 JUIN 2026**, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à **17H30** sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayant donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260624\_11-DE  
DU VELAY 26/06/2026

**11 DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER LES ACCORDS DE TERRITOIRE AVEC  
L'AGENCE DE L'EAU CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT SUR ST JULIEN CHAPTEUIL ET ST PIERRE  
EYNAC**

Délibération 20260624-11

L'agence de l'eau Loire-Bretagne propose, à travers un accord de territoire ASSAINISSEMENT, des aides encore plus incitatives pour certaines communes où le système d'assainissement (réseau + station) est classé en **Système d'Assainissement Prioritaire**. Cet accord vise à formaliser le programme d'actions sur le territoire de Saint Pierre Eynac et Saint Julien Chapteuil dans une trajectoire de progrès portant sur la réduction des déversements au milieu naturel lors d'épisodes pluvieux, la baisse des volumes d'eaux claires parasites arrivant à la station de traitement et la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales (actions à mener avec la commune compétente). Cet accord s'étalera sur 3 ans, de 2026 à 2028.

Les actions proposées sont également listées dans le programme d'actions issu du diagnostic assainissement réalisé récemment.

Chacun de ces chantiers fera l'objet de consultation d'entreprise et sera instruit de manière indépendante par les financeurs. Le taux de subvention attendu est de l'ordre de 60% pour l'agence de l'eau et potentiellement 10% du département. Sur 3 années nous estimons à 624 000 € HT les travaux de cet accord.

Accord de territoire Assainissement Syndicat de Gestion des Eaux du Velay (2026-2028)

**Programmation financière globale des actions**

| Objectifs stratégiques<br>(description détaillée)                         | LP<br>de<br>l'agence<br>de l'eau | Maîtres<br>d'ouvrage<br>(à titre<br>indicatif) | Montant<br>prévisionnel<br>Total<br>(HT) | Participation prévisionnelle<br>de l'agence de l'eau 1 |             |                          | Prévisionnel<br>2026 (€) | Prévisionnel<br>2027 (€) | Prévisionnel<br>2028 (€) | Montants<br>de<br>cofinanc<br>ements |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------------------|
|                                                                           |                                  |                                                |                                          | Montant de<br>la dépense<br>retenue                    | Taux d'aide | Montant de<br>subvention |                          |                          |                          |                                      |
| Lutter contre la pollution<br>organique (ECPP)                            | 12                               | SGEV                                           | 104 000 €                                | 104 000 €                                              | 60%         | 62 400 €                 | 45 600 €                 |                          | 18 800 €                 | 10 400                               |
| Lutter contre la pollution<br>organique (ECPP)                            | 16                               | SGEV                                           | 520 000 €                                | 520 000 €                                              | 60%         | 312 000 €                | 55 200 €                 | 159 600 €                | 97 200 €                 | 31 200 €                             |
| Réduire l'impact des<br>eaux pluviales en<br>priviliégiant l'infiltration | 16                               | SGEV                                           | 0                                        | 0                                                      |             |                          |                          |                          |                          |                                      |
| Total                                                                     |                                  |                                                | 624 000 €                                |                                                        |             | 374 400 €                |                          |                          |                          |                                      |

| Objectifs stratégiques<br>(description détaillée)                                                                                            | Maîtres<br>d'ouvrage<br>(à titre<br>indicatif) | Montant<br>prévisionnel<br>Total<br>(HT) | L'agence de l'eau 1 |                                | Département xxx |                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|
|                                                                                                                                              |                                                |                                          | Taux<br>d'aide      | Montant<br>de<br>cofinancement | Taux<br>d'aide  | Montant<br>de<br>cofinancement |
| B2.1 Réhabilitation des réseaux à St Julien Chapteuil<br>Rue VIO DU RIOU (tronçon 141-1350, 1350-amont, 139-233) -                           | SGEV                                           | 76 000                                   | 60%                 | 45 600                         | 10 %            | 7 600                          |
| B2.2 Restructurer les réseaux de Saint Pierre Eynac raccordés sur la step de St Julien -<br>Sous le bourg (tronçon 10-33, 10-7, 570-574)     | SGEV                                           | 92 000                                   | 60%                 | 55 200                         | 10              | 9 200                          |
| B2.3 Restructurer les réseaux St Julien Chapteuil 155-170 - ZA Ouest (tronçon 155-170)                                                       | SGEV                                           | 108 000                                  | 60%                 | 64 800                         | 10              | 10 800                         |
| B2.4 Restructurer les réseaux St Julien Chapteuil 367-375, Route du Puy ; 379-402), Rue<br>Emmanuel Mauras ; 619-621), et Impasse du couvent | SGEV                                           | 90 000                                   | 60%                 | 54 000                         | 10              | 9 000                          |
| B2.5 Restructurer les réseaux St Julien Chapteuil 876-869 - Route des Carmes                                                                 | SGEV                                           | 68 800                                   | 60%                 | 41 280                         | 10              | 6 880                          |
| B2.6 Restructurer les réseaux St Julien Chapteuil 305-298- chemin de Chanterot                                                               | SGEV                                           | 70 000                                   | 60%                 | 42 000                         | 10              | 7 000                          |
| B2.7 Restructurer les réseaux St Julien Chapteuil 1036-343 - mairie aire de jeux                                                             | SGEV                                           | 92 000                                   | 60%                 | 55 200                         | 10              | 9 200                          |
| B2.8 Equiper le réseau de collecte de dispositifs d'autosurveillance « St Julien Chapteuil<br>367-375 - Secteur Route du Puy                 | SGEV                                           | 28 000                                   | 50%                 | 14 400                         | 10              | 2 800                          |

Délibération 20260624-11

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :**

- Emet un avis favorable sur la signature de cet accord de territoire.
- Autorise le Président à signer cet accord de territoire.

Le Président de Séance  
Steve CHAUMELIN

Pour extrait conforme  
Le Président Serge Boyer



Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Haute-Loire le

Le Président, Serge BOYER





SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260624\_12-DE  
Secu le 24/06/2026

## Comite syndical 24/06/2026

### 12 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS ASSAINISSEMENT DE VALPRIVAS

Délibération n°20260624-12

Le **24 JUIN 2026**, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont **réunis à 17H30**  
sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayants donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).





SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

www.sgev.fr

043-254300916-20260624-20260624\_12-DE  
Bureau de Velay 2026

## 12 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS ASSAINISSEMENT DE VALPRIVAS

Délibération n°20260624-12

Monsieur le Président informe le Comité Syndical d'une demande de la commune de Valprivas pour intégrer un terrain acheté par la commune contenant un ouvrage d'assainissement qui dessert deux habitations pour l'intégrer dans les biens mis à disposition du SGEV.

La parcelle concernée, référence cadastrale B 1421 surface de 205m<sup>2</sup>, contient un ouvrage collectif pour les habitations situées sur les parcelles B1420 et B1325.

Le bien est évalué à 20,50 €, coût de l'acquisition du terrain. Il sera intégré à l'inventaire au compte 21718 du budget SGEV assainissement sous le numéro d'inventaire MVR027 ASST. Le bien étant intégré au chapitre 21, il n'y a pas d'amortissement.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical**

- Autorise le Président à intégrer la parcelle B1421 commune de Valprivas avec une superficie de 205 m<sup>2</sup> dans la convention des biens assainissement collectif mis à disposition du SGEV
- Charge le Président de créer la fiche inventaire MVR027 ASST pour y intégrer le bien

Le secrétaire de séance  
Steve CHAUMELIN

Le Président  
Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture Haute-Loire, le  
Le Président, Serge BOYER

Syndicat de Gestion des Eaux du Velay

Commune de Valprivas

**AVENANT A LA MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Objet : intégration d'un ouvrage d'assainissement collectif Valprivas

Les installations d'assainissement collectif des collectivités adhérentes au SGEV sont mises à dispositions du Syndicat de Gestion des eaux du Velay.

Suite à l'achat d'une parcelle par la commune de Valprivas, référence cadastrale B 1421, contenant un ouvrage collectif pour les habitations situées sur les parcelles B1420 et B1325, la commune souhaite intégrer, dans la convention de mise à disposition, l'ouvrage collectif situé sur la parcelle B 1421.

Ce bien évalué à 20,50 euros sera intégré à l'inventaire du syndicat

Fait au Puy en Velay,  
Le  
Le Président, Serge BOYER



Fait à Valprivas,  
le  
Madame Le Maire, Claudine LIOTHIER



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

[www.sgev.fr](http://www.sgev.fr)

043-254300916-20260624-20260624\_123-DE  
Jugé le 24/06/2026

## Comite syndical 24/06/2026

### 13 -INDEMNITES DE FONCTION

#### DELIBERATION 20260624 – 13

Le 24 JUIN 2026, à Taulhac – Le Puy en Velay, les délégués des membres se sont réunis à 17H30 sur convocation de Serge BOYER, Président.

**Titulaires présents :** CHAMBON Roger, GIRE Ludovic, FERRET Frédéric, FARGIER Jean Marc, BAUTHEAC Christian, HUME Nicolas, EYRAUD Pierre, JOURDAN Laure, CROZE Michel, CHAUMELIN Steve, ROCHER Serge, SABY Axelle, DELABRE Philippe, BRUN Sylvain, BUISSON Jean Pierre, ABRIAL Raymond, MOSNIER Isabelle, BOYER Serge, MARTIN Pascal, BONNEFOY Pierre, COUDERT Bernard, CHARREYRON Yvan, CAPDEVIELLE Florian, DELPY Xavier, LAVAL Gérard, PAULET Bruno, REY Dominique, SKRZYNSKI Luc

**Suppléant présent :** MONDON Mélodie, JOUVE Marlène, OLLIER Charles

**Absents ayants donné procuration :** VEY Cédric

**Absents :** LIABOEUF Daniel, MAISONNY Frédéric, LANGLOIS Rémi, ROMIEU Hervé, NEVIERE Catherine, SANIAL Léa, MARTEL Patrick, MASSON David, SABATIER Jean Pierre, BRUCHET Lionel, FAUCHET Claude, SUCHAIL Mickaël

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Assistaient également à la réunion : CELLE Jean Paul, TALON Cécile (SGEV), BEAL Damien(SGEV).



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

### 13 -INDEMNITES DE FONCTION

#### DELIBERATION 20260624 – 13

Monsieur le Président propose de réajuster la rédaction de la délibération 20260422-05 concernant les indemnités de fonction suite à une observation de la préfecture sur une erreur dans la rédaction de la délibération sur la strate de population du syndicat. Il convient de faire les modifications sans changer l'enveloppe attribuée au budget primitif 2026.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que la réglementation prévoit la possibilité, pour les membres de l'exécutif du Syndicat, de percevoir une indemnité (Président et Vice-présidents).

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice-présidents.

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président.

**Considérant que la strate de population à prendre en compte est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants, pour laquelle le Code général des collectivités territoriales fixe :**

- **L'indemnité de président à 21,66%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **L'indemnité de vice-président à 8,66 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Il est proposé d'attribuer :



SYNDICAT DE GESTION  
DES EAUX DU VELAY

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY

[www.sgev.fr](http://www.sgev.fr)

043-254300916-20260624-20260624\_123-DE  
Jugé le 18/06/2026

## LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-12 et R. 5711-1 et R. 5212-1 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

## DECIDE

Article 1 : **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Président dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, aux taux suivants :

- Pour le Président : 21.66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Par Vice-président : 8.66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, en fonction du nombre de vice-présidents élus

Article 2 : **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

Article 3 : **RAPPELLENT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice payées mensuellement.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture Haute-Loire, le.

Le secrétaire de séance

Steve CHAUMELIN

Pour extrait conforme

Le Président, Serge BOYER

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture Haute-Loire, le.

Le Président, Serge BOYER